

chronique



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau
Unité Police de l'Eau

Mairie de CHATEAU-BREHAIN
26 Rue Principale

57340 CHATEAU-BREHAIN

Dossier suivi par : Romain DECCO *RD*
Tél. : 03 87 34 33 64
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr
Réf. : RD/CB ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration concernant la création d'un
pont sur le ruisseau de la Goulotte sur la commune
de CHATEAU-BREHAIN

Accord immédiat

P. J. : 1 dossier

Récépissé de déclaration

Metz, le 19 novembre 2013

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**création d'un pont sur le ruisseau de la Goulotte
sur la commune de CHATEAU-BREHAIN**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **14 octobre 2013 complété le 14 novembre 2013**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2013-00113**
- Dossier réalisé par : **BEREST**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «**récépissé de déclaration**» clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

ONEMA

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

Valérie Antoine
VALÉRIE ANTOINE